

Séance extraordinaire du 15 février 2010

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue le lundi 15 février 2010 à 22 h 20 au 1230, rue Principale.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller.

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à vingt-deux heures vingt (22 h 20) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2010-02-066

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Abrogation de la résolution 2010-02-063 et nouvel appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'architecture et d'ingénierie – Projet de l'Hôtel de ville
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Abrogation de la résolution 2010-02-063 et nouvel appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'architecture et d'ingénierie – Projet de l'Hôtel de ville

CONSIDÉRANT que le Code municipal permet à la municipalité de procéder par soumission sur invitation faites par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux (2)

Séance extraordinaire du 15 février 2010

entrepreneurs lorsque le contrat pour services professionnels comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ et que par conséquent il y a lieu d'abroger la résolution 2010-02-063;

2010-02-067

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, dans un premier temps, abroge la résolution 2010-02-063 et dans un second temps, procède à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie dans le cadre du projet de construction d'un nouvel Hôtel de ville, selon les firmes qui auront été retenues par le conseil.

Il est de plus résolu de nommer les membres du comité de sélection qui procéderont à l'analyse des soumissions et ce, conformément à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal*, à savoir :

- Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière;
- François Caron, Directeur des travaux publics;
- Nancy Larocque, Secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Période de questions

Début : 22 h 25
Fin : 22 h 25 (pas de question)

5. Fermeture de la séance

2010-02-068

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 22 h 25.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale & Secrétaire-trésorière